

## 1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

### 1.1 – Identificateur du produit :

Nom du produit : BICARBENAT 85

### 1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Fongicide à usage agricole. Usage uniquement pour les agriculteurs et les utilisateurs professionnels dematériels agricoles sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

### 1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, nº 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Télécopie : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

### 1.4- Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

## 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 – Classification de la substance ou du mélange

✗ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations:

Symbol : Non classé

Phrases de risque : Aucune phrase de risque

✗ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations:

Pictogramme : Non classé

Mentions de danger : Aucune mention de danger

### 2.2 – Eléments d'étiquetage

∨ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations:

**Pictogramme :** -

**Mention de danger :** -

**Conseils de prudence :**

P260 : Ne pas respirer les poussières

P262 : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P280 : Porter des gants de protection et des vêtements de protection

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

**Autres éléments d'étiquetage :**

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matérield'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**SPe3** : Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Délai de réentrée : 6 heures, et en cas d'application en milieu fermé, 8 heures

Le produit est exempt de Limite Maximale de Résidu.

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement 834/2007/CE.

**2.3 – Autres dangers**

Aucun autre danger connu à la date de rédaction de la présente fiche.

### 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

∨ Classification et étiquetage des composants dangereux selon le Règlement 1272/2008/CE :

Nom chimique	Nº identification	Classification	Concentration (% w/w)
		1272/2008/CE (CLP) Catégorie(s) et mentions de danger (*)	
Bicarbonate de potassium	Nº CAS : 2968-14-6 Nº CE : 206-059-0	NC	85
Sodium laurylsulphate	Nº CAS : 151-21-3 Nº CE : 205-788-1	Flam. Sol. 1 H228 Eye dam. 1 H318 Acute tox.4 H302, H332 STOT SE 3 H335 Skin irrit. 2 H315	< 15
Docusate sodium	Nº CAS : 577-11-7 Nº CE : 209-406-4	Eye dam. 1, H318 Skin irrit 2, H315	< 15

\*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

### 4 – PREMIERS SECOURS

**4.1- Description des premiers secours**

**Yeux** : Enlever les lentilles de contact si nécessaire. Rincer immédiatement avec de l'eau claire avec une faible pression et si possible tiède, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures.

**Peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver les parties exposées à l'eau.

**Inhalation** : Emmener la personne à l'air libre loin de la source d'exposition. Adapter le traitement aux symptômes.

**Ingestion** : Ne pas faire vomir après ingestion. Si la personne est consciente, donner à boire. Ne jamais renoncer à ingérer à une personne inconsciente.

**4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas de contact avec les yeux: Modérément irritant mais les effets sont réversibles et minimisés par le lavage.

En cas de contact avec la peau : Une légère irritation est possible en cas de contact prolongé et répété ou occlus.

L'ingestion de grandes quantités peut causer des douleurs abdominales.

L'inhalation des poussières peut causer une irritation du nez, la gorge et des poumons.

**4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires**

Consulter un médecin si les symptômes décrits ci-dessus se manifestent ou persistent. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la FDS.

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1- Moyens d'extinction

Moyen d'extinction : Matériau non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour des feux à proximité.

Equipement de sécurité : Equipement de protection complet y compris un appareil respiratoire (SCBA).

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Aucun connu.

### 5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Peut produire des gaz comme du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre, des oxydes de potassium.

Pas de danger d'explosion connue.

### 5.3- Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement complet de protection, y compris la tenue de feu et un appareil respiratoire autonome.

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de déversement utiliser des gants. Pour les déversements importants,appelez les intervenants d'urgence qui devront porter des gants et des équipements de protection (voir section 8).

### 6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'eau de rinçage de pénétrer dans les égouts ou de contaminer les eaux de surface.

### 6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petits déversements, collecter le produit avec un balai.

Pour les déversements importants, empêcher l'accès à la zone contaminée pendant le nettoyage. Couvrir avec une feuille de plastique ou une bâche afin de minimiser l'étalement et la génération de poussières. Ramasser ou aspirer dans un récipient pour récupération ou élimination. Évitez de remuer la poussière. Rincer abondamment l'eau. Les solutions peuvent alors créer des surfaces glissantes. S'assurer que la surface est propre et sèche avant de rouvrir à la circulation.

### 6.4- Références à d'autres sections

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si le produit doit être transféré, utiliser uniquement des emballages propres et clairement identifiés. Garder l'emballage fermé durant le stockage. Minimiser les poussières et éviter le contact avec le produit durant le transfert, le nettoyage et la manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer durant la manipulation/utilisation. Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque), et ne pas respirer la poussière pendant la manipulation du produit pour la préparation de la bouillie.

### 7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit dans son emballage original dans un endroit frais et sec à l'écart des matériaux incompatibles(acides). Stocker le produit dans un local fermé à clé. Ce produit réagit avec les acides en produisant du gaz carbonique qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. Ne pas entrer dans les espaces confinés avant qu'ils n'aient été bien aérés et jugés sans risques.

Ce produit est fortement hygroscopique et peut cristalliser lors du stockage. Pour contrôler l'effet de l'humidité, conserver dans un endroit sec et éviter le stockage sur le sol.

### 7.3 – Utilisations finales particulières

Ce produit est un fongicide à usage agricole. Usage uniquement pour les agriculteurs et les utilisateurs professionnels de matériels agricoles sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 – Paramètres de contrôle

#### Sodium laurylsulphate (N° CE : 205-788-1)

##### DNEL travailleurs :

Exposition long terme, effets systémiques, cutanée : DNEL : 4060 mg/kg

Exposition long terme, effets systémiques, inhalation : DNEL : 285 mg/m<sup>3</sup>

##### DNEL population générale :

Exposition long terme, effets systémiques, oral : DNEL : 24 mg/kg/jour

Exposition long terme, effets systémiques, inhalation : DNEL : 85 mg/m<sup>3</sup>

Exposition long terme, effets systémiques, cutanée : DNEL : 2440 mg/kg/jour

##### PNEC Eau

PNEC (eau douce) : 0,137 mg/L

PNEC (eau de mer) : 0,0137 mg/L

PNEC (intermittent release) : 0,055 mg/L

**PNEC Séđiment**

PNEC (eau douce) : 4.82 mg/kg

PNEC (eau de mer) : 0,482 mg/kg

**PNEC sol**

PNEC (sol) : NA

PNEC (STP) : 1084 mg/L

**8.2- Contrôles de l'exposition**

**Règles d'hygiène :**

Respecter les recommandations d'utilisation mentionnées sur l'étiquette et sur la présente fiche.

Assurer une ventilation correcte des locaux ou le produit est utilisé.

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Si de la poussière se forme, utiliser un demi-masque filtrant anti poussières équipé d'un filtre à particules (type P1).

**PROTECTION DES MAINS** : Porter des gants étanches et résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) pour des utilisations prolongées ou répétées.

**PROTECTION DES YEUX** : Porter des lunettes avec protections latérales contre les produits chimiques pour la protection contre les poussières et les éclaboussures (conforme à la norme EN166)

**PROTECTION DE LA PEAU** : Porter une combinaison complète (de type 3) pour éviter le contact avec la peau.

**9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ASPECT** : ..... Poudre

**COULEUR** : ..... Blanc à gris

**ODEUR** : ..... Sans odeur

**POINT DE FUSION** : ..... Non applicable

**INFLAMMABILITE** : ..... Non applicable

**TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE** : Aucune donnée disponible

**PROPRIETES OXYDANTES** : ..... Non oxydant

**EXPLOSIVITE** : ..... Non explosif

**PRESSION DE VAPEUR** : ..... Non applicable

**DENSITE APPARENTE** : ..... 1g/cm<sup>3</sup> (Bicarbonate de potassium)

**pH** : ..... 8.33 (1%)

**SOLUBILITE DANS L'EAU** : ..... 332g/L à 20°C (Bicarbonate de potassium)

**9.2- Autres informations**

**10 – STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1- Réactivité**

Ce produit réagit avec les acides en produisant du gaz carbonique qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. Ne pas entrer dans les espaces confinés avant qu'ils n'aient été bien aérés et jugés sans risques.

**10.2- Stabilité chimique**

Le produit est stable à température ambiante et dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation.

**10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4- Conditions à éviter**

Ce produit est fortement hygroscopique et peut cristalliser lors du stockage. Pour contrôler l'effet de l'humidité, conserver dans un endroit sec et éviter le stockage sur le sol.

**10.5- Matières incompatibles**

Ce produit réagit avec les acides pour produire du dioxyde de carbone.

**10.6- Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut émettre du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre, et de l'oxyde de potassium.

**11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1- Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aigüe :**

*Résultats des études menées sur le mélange Armicarb*

DL<sub>50</sub> orale (Rat) : ..... 2900 mg/kg (mâle) – 2600 mg/kg (femelle)

DL<sub>50</sub> cutanée (rat) : .....> 5000 mg/kgInhalation CL<sub>50</sub> (rat - 4h.) : ....> 2.3 mg/L

Irritation oculaire : .....Légèrement irritant

Irritation cutanée : .....Non irritant

Sensibilisation : .....Non sensibilisant

**Toxicité chronique***Résultats des études menées sur la substance active Bicarbonate de potassium :*

NOEL/NOAEL orale (Rat) : Non pertinent

Cancérogénèse (Rat) : Hyperplasie, papillome et carcinome de la vessie dus à des mécanismes bien connus, non considéré comme pertinent pour l'homme.

Mutagénèse : Aucune donnée disponible

Effets sur la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité sur la reproduction : Pas de potentiel identifié

Il n'y a pas de corrélation entre la manipulation prolongée et l'utilisation correcte du produit et le risque pour l'homme

Effets de l'exposition : Peut provoquer une légère irritation réversible de la peau et des yeux.

**12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1- Toxicité****TOXICITE AQUATIQUE**

	<b>Armicarb</b>	<b>Bicarbonate de potassium</b>
Truite arc-en-ciel (96h.) - CL <sub>50</sub>	Aucune donnée disponible	> 1200 mg/L
Carpe arlequin (96h.) - CL <sub>50</sub>	Aucune donnée disponible	> 1200 mg/L
<i>Daphnia magna</i> (48h) - CE <sub>50</sub>	Aucune donnée disponible	>860 mg/L
Algue verte ( <i>S. subcapitata</i> ) (72h.) - CE <sub>50</sub> (taux de croissance)	>100.9 mg/L	Aucune donnée disponible
Algue verte ( <i>S. subcapitata</i> ) (72h.) - CE <sub>50</sub> (yield)	>100.9 mg/L	Aucune donnée disponible

**TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES**

	<b>Armicarb</b>	<b>Bicarbonate de potassium</b>
Oiseaux (poulet) NOEC	Aucune donnée disponible	>8075 mg/kg bw
Abeille (contact et oral) (48h.) - DL <sub>50</sub>	>117.6 µg/abeille	Aucune donnée disponible
Acarien prédateur ( <i>Typhlodromuspyri</i> ) DL <sub>50</sub>	6.49 kg/ha	Aucune donnée disponible
Guêpe parasitoïde ( <i>Aphidius rhopalosiphii</i> ) DL <sub>50</sub>	> 8.75 kg/ha	Aucune donnée disponible

**12.2- Persistance et dégradabilité**

Non persistant. Le bicarbonate de potassium se dissocie complètement en ions en présence d'eau.

**12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Non pertinent. Le bicarbonate de potassium est naturellement présent dans l'environnement (eau et sol) ainsique dans les plantes et les animaux.

**12.4- Mobilité dans le sol**

Très faible mobilité dans le sol due à la capture des cations sur les composants du sol.

**12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible.

**12.6- Autres effets néfastes**

-

**13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement l'emballage (3 fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou dans la cuve de rinçage pour l'injection directe.

Eliminer le produit et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

**14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

**14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1- Règlementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions nationales :**

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

**15.2- Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation sur la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

**Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :**

**H228** : Matière solide inflammable; **H318** : Provoque des lésions oculaires graves; **H302** : Nocif en cas d'ingestion ; **H332** : Nocif par inhalation ; **H335** : Peut irriter les voies respiratoires ; **H315** : Provoque une irritation cutanée

**Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL<sub>50</sub>: Dose létale 50%

CL<sub>50</sub>: Concentration létale 50%

CE<sub>50</sub>: Concentration efficace 50%

NOEL: No observable level effect – dose la plus élevée sans effet décelable

NOEC: No observed effect concentration – concentration la plus élevée sans effet décelable

PNEC : Predicted no effect concentration – concentration prévisible sans effet

DNEL : Derived no effect level – niveau dérivé sans effet

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

**Détails des modifications depuis la dernière édition :**

Section 2 : Mise à jour de la classification et des éléments d'étiquetage conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations.

Modifications mineures dans toutes les sections.

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*